MAIRIE DE PARIS

Direction de la Propreté et de l'Eau

**2018 DPE 6** Approbation du zonage d'assainissement de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 et ce début d'année 2018 ont été marqués par des épisodes de crues exceptionnelles.

En 2016, nous étions confrontés à une crue soudaine de fin de printemps avec une montée des eaux extrêmement rapide. En juillet 2017, nous avons aussi subi un épisode orageux d'une violence qui n'avait pas été connue depuis plusieurs dizaines d'années. La crue hivernale de janvier résulte quant à elle de pluies intenses qui ont débuté dès le mois de décembre.

De nombreux exemples d'épisodes pluvieux inhabituels et localisés se répandent actuellement au travers du globe, manifestant les effets d'ores et déjà réels du dérèglement climatique. L'adaptation de nos villes à ces évolutions est donc indispensable.

Paris est fortement engagée dans la construction d'un avenir durable et d'une ville résiliente. Le Conseil de Paris a ainsi adopté et s'apprête à examiner plusieurs documents cadre assortis de plans d'actions, visant à faire de Paris une ville qui lutte contre le dérèglement climatique et s'adapte à ses effets : Plan Climat Air Énergie, Stratégie d'adaptation au dérèglement climatique, Stratégie de résilience, Plan biodiversité ou encore modification du Plan local d'urbanisme. .

Dense, minérale rendue imperméable au fil des époques, Paris doit renouer avec la capacité initiale des sols à absorber l'eau. Ainsi la gestion des eaux pluviales doit se renouveler. Le regard porté sur l'eau de pluie doit changer, pour y voir moins une contrainte qu'une ressource écologique et urbaine. Il s'agit d'un changement d'approche. C'est toute l'ambition du plan ParisPluie et du zonage pluvial.

Au XIX ème siècle, la priorité était de gérer le ruissellement des eaux de pluie, leur collecte et leur évacuation le plus loin possible. La réponse apportée a consisté à créer un réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées domestiques et les eaux de pluie dans un seul et même réseau, appelé réseau unitaire, pour les restituer au milieu naturel (la Seine) après les avoir assainies. Mais la capacité du réseau ne permet pas toujours de faire face aux épisodes pluvieux : alors une partie des eaux usées du réseau est directement déversée dans la Seine sans avoir fait l'objet de traitement. Dans les années 2000, la règlementation et la modernisation du réseau a permis de réduire de 85% les rejets par temps de pluie en stockant et en traitant les eaux pluviales au sein des infrastructures d'assainissement. Mais la Seine reçoit encore chaque année, en raison des épisodes pluvieux et des débordements, 3 millions de m3 d'eaux usées venant directement des égouts. Si nous ne faisons rien d'ici 20 ans, en raison de l'urbanisation croissante, les rejets passeront à 4,5 millions de m3 et le réseau débordera dans de nombreux lieux supplémentaires lors des fortes pluies.

Pour faire face à ce défi la mise en œuvre du zonage pluvial et du plan PARISPLUIE vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100% utile. En réduisant les volumes d'eau évacués par les égouts, en privilégiant le cycle naturel de l'eau par un retour à la terre, c'est une nouvelle façon de vivre l'eau dans la Ville qui se dessine.

Le thème de la journée mondiale de l'eau, qui se tient cette année le 22 mars nous le rappelle : la réponse est dans la nature.

Le traitement de l'eau de pluie à la source se fait au travers de techniques qui constituent autant de solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement et qui peuvent être utilisées dans un tissu urbain dense comme celui de Paris : surfaces perméables végétales (noues, jardins de pluies), solutions perméables minérales (tranchées d'infiltration, puits, voiries infiltrantes...), dispositifs d'évapotranspiration (toitures végétalisées…), développement de trames d'eau et de zones humides, l'objectif étant de favoriser très largement les solutions végétalisées.

Habituellement considérée comme une contrainte, valorisée à la source, l'eau de pluie devient à la fois une solution et une opportunité pour développer la biodiversité dans la Ville, redessiner un paysage urbain, lutter contre le phénomène d'ilots de chaleur urbain, contribuer aux économies d'eau potable, ouvrir la Seine à la baignade d'ici 2024 en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le nouveau zonage d'assainissement comprendra dorénavant un volet pluvial, avec une carte découpant Paris en six zones. La carte prescrit, comme règle générale, une hauteur minimale de pluie, correspondant à un volume d'eau, à abattre sur place toutes les 24 heures. Selon la zone, ce seuil vaut 4, 8, 12 ou 16 millimètres de pluie (1mm = 1 litre d'eau de pluie par $m^2$)

Une fois approuvé, ce zonage sera opposable aux tiers. Il constituera une annexe du plan local d'Urbanisme (PLU) et s'appliquera ainsi à tout projet de construction, de restructuration et d'aménagement ou de réaménagement d'un espace public.

Ce zonage a été élaboré à l'issue d'une large consultation qui a duré plus de quatre ans. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale au cas par cas au titre du Code de l'Environnement. Ce projet a ensuite fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 17 février 2017. La Commission d'enquête a transmis son rapport d'enquête le 12 juin 2017 avec un avis favorable à l'unanimité, deux réserves et trois recommandations, que la Ville a prises en compte. Le Conseil peut prendre connaissance plus précisément de l'ensemble des réponses de la Ville dans le rapport d'enquête précité et ses documents annexés, ainsi que dans le tableau joint au dossier d'approbation, qui synthétise les suites données aux recommandations et autres remarques de la Commission. Est également annexé à cette délibération l'avis de l'Observatoire Parisien de l'Eau.

Ce nouveau zonage et le changement d'approche qu'il implique doivent s'accompagner d'actions de communication et de pédagogie. Plusieurs actions sont d'ores et déjà envisagées à court et moyen termes :

- des actions de communication avec la mise en place d'une identité visuelle forte, sous le vocable du « PARISPLUIE », et d'une signature : « le plan 100% pluie utile », et de supports de communication dédiés à l'information du grand public (un dépliant de vulgarisation, une animation vidéo)
- la réalisation d'un guide pour la mise en œuvre du zonage, dédié aux professionnels.
- l'organisation d'une série d'événements dédiés aux professionnels et notamment l'organisation d'une manifestation au pavillon de l'Arsenal avant l'été.

Il vous est donc proposé d'approuver le zonage d'assainissement de Paris, composé du rapport de présentation, du règlement de zonage et de ses annexes, de la carte du zonage d'assainissement collectif et de la carte du zonage pluvial.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris